



# FEUILLE DE ROUTE POUR L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN REPUBLIQUE TOGOLAISE POUR LA PÉRIODE 2021 - 2025

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Statut** : public

**Date d'approbation** :

**Mise à jour d'une Feuille de Route existante** : Oui

**Partie de la Stratégie Conjointe** : Oui

**Approuvée par** : (énumérer les États Membres / UE +  
et les autres bailleurs/PTF) : FR, DE



# LISTE DES ACRONYMES

---

<b>AP</b>	Appel à Propositions
<b>CCD</b>	Comité cantonal de développement
<b>CCAP</b>	Contrôle citoyen de l'action publique
<b>CDFDH</b>	Centre de documentation et de formation sur les droits de l'homme
<b>CDQ</b>	Comité de développement de quartier
<b>CVD</b>	Comité villageois de développement
<b>DIP</b>	Domaine d'intervention prioritaire
<b>DUE</b>	Délégation de l'Union européenne
<b>EM</b>	Etats membres
<b>FdR</b>	Feuille de route
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations unies pour les activités de population
<b>MATDDT</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement des Terroirs
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile togolaise
<b>PAGE</b>	Programme d'appui à la Gouvernance Economique
<b>PISCCA</b>	Projets Innovants de la Société Civile et Coalition d'Acteurs
<b>PMCED</b>	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>Pro-CEMA</b>	Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif
<b>ProDeGol</b>	Programme de Décentralisation et de Gouvernance locale
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
<b>VBG</b>	Violences basées sur le genre

# PARTIE I – ANALYSE SOMMAIRE DU CONTEXTE ET DE L'ENGAGEMENT (À CE JOUR) DE L'UE

## A. L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : MISE À JOUR SELON LES ÉVÉNEMENTS ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Les organisations de la société civile (OSC) togolaises sont diverses et comprennent outre les ONG, les organisations communautaires de base, les associations, les groupements d'intérêt économique (GIE) et les groupements coopératifs, les syndicats, les organisations religieuses, le patronat, les centres d'études et/ou de recherche, les 'think tank', les médias etc. Cette diversité d'OSC se structure souvent en regroupements d'acteurs (plateformes/faïtières) autour de territoires et de réseaux thématiques.

La plupart des OSC togolaises tirent la genèse de leur existence dans la période coloniale avec des acteurs qui étaient déjà actifs à l'instar du mouvement syndical, des « nanas benz » (femmes entrepreneurs), des mouvements estudiantins (Mouvements estudiantins affiliés à la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France : F.E.A.N.F.) et de jeunes (Association Scoute du Togo, Association des Volontaires du Togo). On y retrouve aussi les organisations relevant des églises et congrégations religieuses à l'instar des mouvements affiliés à la CARITAS. De même, on retrouve le mouvement coopératif avec différentes coopératives regroupant des producteurs agricoles.

Les programmes précédents d'appui à la société civile financés par l'Union européenne (UE) ont dressé un état des lieux des OSC en:

- Diagnostiquant leurs performances selon leur niveau de structuration (associations, réseaux, faitières etc) ;
- Révélant surtout leur environnement à la fois complexe, dynamique et difficilement lisible (différentes formes d'organisation sont imbriquées les unes aux autres ; des associations sont membres simultanément de réseaux et faitières régionales, qui sont eux-mêmes membre de plusieurs faitières nationales).
- Observant une multiplication des acteurs de la société civile ainsi qu'une insuffisance de compétence et de structuration
- Notant une limite de leur influence sur les politiques publiques dû aux points évoqués ci-dessus

Au cours de la période 2018-2020, on note que le diagnostic ainsi posé n'a pas beaucoup évolué. Pour rappel :

- Les OSC de base, ayant un ancrage social certain, ont un fort potentiel d'accompagnement des populations et des autorités communales mais elles manquent de moyens humains, techniques et financiers. De plus, on relève des conflits de compétences entre les comités villageois de développement (CVD)/comités cantonaux de développement (CCD) et les Chefs de villages et Chefs de cantons. Il existe à ce niveau des chevauchements entre les activités politiques et les activités de développement.
- Les faitières régionales ont peu de capacités techniques et financières pour accompagner les OSC membres et répondre à leurs besoins de renforcement de capacités, de facilitation auprès des autorités etc. Elles sont souvent en concurrence avec leurs membres dans l'accès aux financements extérieurs.
- Hormis quelques cas isolés (genre, santé et droits de l'homme), les réseaux thématiques ont une faible capacité d'interaction avec les autorités publiques dans les espaces de concertation sectorielle.
- Les faitières nationales rencontrent toujours des difficultés en termes de représentativité et de reconnaissance de leurs membres (en direction desquels peu d'actions sont menées).
- La faible, voire l'absence de collaboration entre les faitières, ne facilite pas la construction d'une position commune des OSC sur des sujets d'intérêt commun à la société civile ; en conséquence, il est difficile d'instaurer un dialogue structuré entre les OSC et l'Etat pour surmonter les nombreux défis et difficultés qu'elles rencontrent.
- En ce qui concerne les organisations féminines, malgré certaines bonnes collaborations avec le gouvernement pour la prise en compte des victimes de violences basée sur le genre, on constate qu'elles sont insuffisamment impliquées dans les dialogues internes à la société civile et les dialogues sectoriels entre la société-civile et les autorités togolaises. Le ProCEMA a facilité la mise en place d'un cadre de concertation sur le genre mais la pérennité de ce cadre de concertation n'est pas assurée après la fin de la mise en œuvre du projet. On peut noter l'existence de réseaux d'associations féminines dans chaque région ainsi qu'au

niveau national avec le réseau WILDAF (Women in Law and Development in Africa – section Togo) qui regroupe 52 associations membres.<sup>1</sup>

- Le paysage syndical togolais, composé de sept confédérations, est très politisé. Plusieurs syndicats ont rencontré des problèmes au cours des dernières années du fait de restrictions du droit de manifester, avec des arrestations de leurs membres et la dissolution de leur structure.
- Les organisations estudiantines se considèrent comme une avant-garde politique, et sont à l'origine de certains mouvements de manifestations anti-gouvernementales. Les mouvements d'étudiants se sont plusieurs fois retrouvés au cœur de l'actualité, notamment avec l'arrestation puis la libération suite à une grâce présidentielle, du leader étudiant, militant pro-démocratie du Mouvement « En Aucun Cas », Foly Satchivi, en 2019.
- Les organisations confessionnelles et leurs responsables jouent un rôle actif et généralement constructif sur la scène politique nationale. Les représentants de l'Église catholique notamment ont à plusieurs reprises occupés des fonctions de premier plan. Ainsi, c'est un ecclésiastique, Monseigneur Kpodzro Fanoko Philippe, Evêque de Lomé, qui dirige la Conférence Nationale de 1991 ; en 2009, l'Église catholique, à travers la personne de Monseigneur Barrigah, assure la présidence de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ; et, en 2014, ce sont des représentants religieux qui assure la médiation entre partis du pouvoir et de l'opposition lors de la crise politique. Les deux associations musulmanes les plus influentes sont l'Union Musulmane du Togo (UMT), proche du régime Gnassingbé, et l'Association des Cadres Musulmans au Togo (ACMT) réputée plus critique.

## Cadre légal actuel

Les organisations de la société civile togolaises sont régies par la loi française du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, déclarée applicable au Togo par le décret du 13 mars 1946. A cette loi de 1901 s'ajoutent deux textes réglementaires complémentaires qui régissent la vie des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Il s'agit du décret n°92-130/PMRT du 27 mai 1992, fixant les conditions de coopération entre les ONG et le gouvernement et de l'arrêté interministériel N°002/MPAT/MEF du 20 mars 1997 qui constituent les fondements du cadre législatif et réglementaire des ONG au Togo.

De l'avis des acteurs consultés, le cadre juridique régissant les associations apparaît aujourd'hui peu adapté et est source de difficultés, à savoir :

- L'imprécision et l'inadaptation du cadre légal au regard de l'évolution actuelle des OSC, en particulier pour les réseaux, faitières et plateformes dont les membres sont des personnes morales et non des personnes physiques tel que le prévoit la loi de 1901.
- L'émiettement des textes : en plus de la loi du 1er Juillet 1901, plusieurs autres textes réglementaires (décrets et arrêtés) cités précédemment, font partie du cadre légal, ce qui rend parfois peu clairs les règles ou procédures en vigueur.

La Loi de 1901 prévoit également la simple déclaration à la préfecture des associations pour obtenir un récépissé. Au fil des ans, ce régime de déclaration s'est transformé en régime d'autorisation :

- Centralisation de l'instruction des dossiers en dépit de la demande sans cesse renouvelée de sa décentralisation au niveau des Préfectures ;
- Vérification des membres des associations postulantes de plus en plus stricte ;
- Consultation des ministères sectoriels pour vérifier la pertinence des actions projetées par les OSC demandeuses, ce qui rallonge davantage les délais de délivrance de récépissé.

1 Cartographie des organisations féminines du Togo (ProCEMA, juin 2018).

## Développements récents

### Restriction de la liberté de réunion par la loi du 7 août 2019 modifiant la loi n°2011-010

---

Avec la modification du 7 août 2019, de la Loi N° 2011-010 du 16 mai 2011 sur les manifestations publiques, des articles restreignant davantage la liberté de réunion et des manifestations publiques ont été introduits. Les modifications portées par cette loi pour faire face aux risques de menaces terroristes dans la sous-région ont entraîné une certaine limitation du droit de manifester et de la liberté d'expression. La plupart de ces difficultés est confirmée par 67% des 57 OSC qui ont répondu à l'enquête en ligne lancée en décembre 2020 par la Délégation de l'Union européenne (DUE) au Togo (cf : Résultats d'enquêtes en annexe III). Ces restrictions ont notamment été sujet du dernier dialogue politique et ont aussi été critiquées lors du passage devant ce Comité des droits de l'Homme à Genève le 29 juin 2021, les modifications étant jugées contraires aux standards internationaux. Un amendement législatif visant à assouplir la loi des manifestations en ce qui concerne les horaires et itinéraires autorisés a récemment été en septembre 2021 suite aux pressions internationales.

### Révision en cours de la loi sur les associations

---

Un processus de révision et d'adaptation de la loi existante sur la vie associative a été entamé entre 2014-16 grâce à un plaidoyer mené par un grand nombre d'OSC, avec l'appui du projet de l'UE appelé PASCRENA. Le processus a finalement abouti à un avant-projet de loi relative à la vie associative au Togo adopté le 7 avril 2016. Malgré le fait que la révision est le fruit de plusieurs dialogues avec la société civile, l'avant-projet de loi a été critiqué pour ne pas avoir inclus tous les acteurs de la société civile togolaise. En outre, selon plusieurs OSC, l'avant-projet de loi remet en cause la liberté d'association et il a reçu de la critique des organisations internationales comme Amnesty. Très récemment, en août 2021, quatre rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont émis un rapport soulevant le caractère liberticide de cet avant-projet de loi.

En 2020, une nouvelle Plateforme dénommée '**Espace Civique et Environnement Favorable des OSC**' s'est mis en place pour reprendre le plaidoyer pour un environnement plus favorable à la participation citoyenne. La plateforme a pour objectif d'aborder les difficultés liées au cadre juridique, ainsi que d'autres défis comme l'absence de financement de l'Etat pour les OSC ; l'absence de cadres de dialogue permanents formalisés entre l'Etat et la société civile, et l'inexistence

d'une politique de partenariat Etat-Société civile autour des enjeux du développement national etc . Cette plateforme se veut inclusive et est composée du PASYD, de la Fédération des ONG du Togo (FONGTO), l'Union des ONG du Togo (UONGTO), la Faîtière Nationale des Réseaux Régionaux et des Associations de Développement du Togo (FNRR-Togo), le Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement (GF2D) et le Forum des organisations de Défense des Droits de L'Enfant au Togo (FODDET). Les représentants de la plateforme ont voulu renouer les contacts avec le gouvernement en concentrant dans un premier temps leur plaidoyer sur le cadre juridique de la société civile où la plupart des problèmes des OSC prennent leurs racines. La plateforme a demandé et obtenu une audience avec Madame le Premier Ministre en novembre 2020, ce qui a permis un dialogue entre l'Etat et la société civile, concernant les améliorations à apporter à l'avant-projet de loi sur les associations. Des points critiqués par la plateforme de l'avant-projet concernent notamment l'obligation de transmettre des rapports d'activités et financiers à l'administration centrale, une définition de l'association très limitée, la dissolution des associations par décret ministériel etc.

Au regard des enjeux, une attention particulière devrait être portée au processus de révision du cadre légal des OSC et, au-delà, à la construction d'une dynamique unitaire d'action des OSC sur toutes les questions majeures de développement.

### Brève analyse de la participation des OSC aux politiques nationales

Le dernier profil pays (2019) du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) indique qu'en dépit de quelques progrès dans le dialogue public-privé, la note sur l'environnement favorable aux OSC est 'basique' donc très faible au Togo.

Les facteurs explicatifs couramment avancés de cette faiblesse sont: i) Les OSC togolaises ne sont, dans leur majorité, pas suffisamment outillées pour participer à la définition et au suivi des politiques publiques, et, en conséquence, elles n'en manifestent pas l'intérêt ; ii) Celles qui s'y intéressent sont plutôt accueillies avec méfiance par les institutions publiques du fait de l'assimilation de certaines d'entre elles à l'opposition (notamment quand elles sont dans une posture de critiques), ce qui est notamment le cas des syndicats et des mouvements d'étudiants.

De ce qui précède, on peut relever que le partenariat Etat-OSC dans la définition des politiques publiques est encore faible parce qu'informel et ponctuel. Toutefois, en se référant aux résultats de l'enquête en ligne précédemment citée, 56% des participants estiment avoir participé à l'élaboration et/ou au suivi des politiques publiques avec les autorités togolaises. Les

exemples réussis de participation sont notamment cités au niveau local dans le cadre de l'élaboration des plans communaux de développement et/ou avec les services régionaux à l'occasion de l'élaboration des rapports annuels des Directions régionales du Plan et de l'Action Sociale ainsi qu'au niveau des Districts sanitaires. Cette collaboration réussie au niveau local repose sur la connaissance des OSC des réalités locales et de la population ciblée ainsi que leur volonté de s'approprier les actions. La dynamique de dialogue Etat-OSC au niveau local va probablement s'intensifier avec les volontés affichées par les OSC de participer au processus de décentralisation. A cet égard, il sera important d'accorder une attention au renforcement des capacités des organisations opérant à la base au niveau décentralisé.

Au niveau national, les conditions du dialogue politique notamment avec les réseaux thématiques et les faitières nationales d'OSC pour la définition et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques sont dans une phase de structuration qui a été amorcée par le projet de l'UE « Pro-CEMA » avec la mise en place de cadres de concertation au plan sectoriel sur le genre, les droits de l'Homme, le volontariat et le partenariat entre l'Etat et les ONG. Il importerait de consolider le fonctionnement de ces cadres de concertation.

Les syndicats entretiennent un dialogue social avec le gouvernement à travers le Conseil National du Dialogue Social (CNDS), convoqué deux fois par an et dont l'objectif est de promouvoir une culture de prévention des conflits de travail et d'émettre des avis sur les grandes orientations économiques à forte incidence sociale. Le patronat est également inclus dans ce dialogue. Au niveau panafricain, quatre des sept confédérations syndicales togolaises<sup>2</sup> sont affiliées à la CSI-Afrique, une fédération syndicale panafricaine présente dans 52 pays africains à travers 107 centrales syndicales affiliées et basée à Lomé.

Quant aux associations religieuses, elles sont nombreuses et ne sont pas organisées de manière à entretenir un dialogue structuré avec les autorités togolaises, mais elles contribuent à mettre en œuvre des actions de développement dans différents secteurs sociaux au profit des populations à la base, dont elles ont généralement la confiance. En revanche, le gouvernement tient un dialogue régulier avec les plus grandes organisations catholiques et musulmanes (notamment l'OCDI

Caritas). Dans le nord du pays, l'UE appuie des projets qui promeuvent le dialogue interreligieux, impliquant des associations religieuses locales.

De bonnes dynamiques sont également notées dans les secteurs de :

- i. L'accès aux **services essentiels de base**, en particulier dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation où plusieurs OSC sont financées par l'UE et les Etats membres (ainsi que leurs agences GIZ / AFD) avec des résultats encourageants;
- ii. Les **questions sécuritaires** avec l'implication de Plan International Togo et diverses OSC dans le renforcement de la cohésion sociale dans la région des Savanes et la mise en place de la Plateforme de la société civile pour la paix (CSPPS), deux initiatives financièrement soutenues par l'UE. Le président du Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) a également mis en place une dynamique de consultations avec la société civile qui travaille dans la région des Savanes. Cette prise de conscience de la nécessité de la participation des citoyens au renforcement de la cohésion sociale et à la prévention des conflits découle de la menace des extrémismes violents dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ; cette menace n'épargne pas le Togo qui partage une frontière commune avec le Burkina Faso en proie au terrorisme.
- iii. Le **respect des droits de la femme, la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme** ; à cet égard, beaucoup d'organisations féminines participent tant au niveau local qu'au niveau national à la reconnaissance et à la promotion des droits des femmes avec des résultats appréciables. Le gouvernement les consulte et les implique dans plusieurs initiatives de promotion de l'égalité de genre à haut niveau (génération égalité, campagne 1000 jeunes filles, etc.) mais surtout en tant que prestataires dans la réponse aux violences basées sur le genre. Malgré tout, la problématique de l'égalité de genre demeure préoccupante face aux normes, valeurs et croyances traditionnelles encore très dominantes auprès des populations, notamment en milieu rural.

2 La Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT), l'Union Générale des Syndicats Libres (UGSL) et l'Union Nationale des Syndicats Indépendants du Togo (UNSIIT).

## Mise à jour des capacités de la société civile

Les OSC continuent de faire face à d'énormes défis liés à leurs ressources humaines, à la faiblesse de leurs ressources financières, et à leurs limites organisationnelles.

A cet égard, le Pro-CEMA a organisé en 2019 – 2020 de nombreuses formations en développement organisationnel sur toute l'étendue du territoire ; grâce à ce soutien, un vivier de 20 formateurs (dont 7 femmes) a formé 135 représentants d'OSC. Des formations spécifiques en développement organisationnel ont également été organisées au bénéfice de 109 responsables d'organisations féminines. A l'issue de ces formations, les bénéficiaires ont conçu des projets d'application pratique (PAP) afin de réinvestir leurs connaissances dans leur structure respective.

D'autres formations en gouvernance partagée (GP) ont également été organisées par le Pro-CEMA au bénéfice d'une centaine de représentants d'OSC ; ces formations comprenant des modules sur le contrôle citoyen de l'action publique ont été renforcées par un appel à propositions qui a permis à 13 bénéficiaires OSC de renforcer la participation citoyenne dans la gestion des affaires communales. Dans ce même registre, le Programme de Décentralisation et de Gouvernance locale (ProDeGol) a également renforcé les capacités des acteurs de la société civile en participation à la vie communale et en contrôle citoyen de l'action publique dans ses 13 communes d'intervention.

Dans le cadre du fonds PISCCA, l'ambassade de France, à travers son opérateur France Volontaires, a formé près de 90 membres d'OSC sur différentes thématiques : la gestion administrative et financière, le diagnostic organisationnel, ou encore la gouvernance locale et la décentralisation. Le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade a également organisé le renforcement de capacités en gestion du cycle de projet des OSC lauréates de l'appel à projets, pour un réinvestissement des connaissances acquises lors de la mise en œuvre des projets.

Enfin, des efforts sont en cours pour l'implication des OSC dans les processus budgétaires avec le Programme de Gouvernance Economique (PAGE) de la Banque mondiale, appuyé par l'UE. A cet égard, 8 OSC ont bénéficié de subventions pour s'engager dans un dialogue avec l'Etat sur les priorités budgétaires et apporter leur ressenti par rapport à la qualité et l'accessibilité des services publics dans les secteurs ciblés de la santé maternelle et infantile, l'éducation primaire et l'accès à l'eau en milieu urbain.

Des formations des syndicats ont été organisées dans le cadre d'un projet de l'AFD, cofinancé par l'UE, qui vise le renforcement de capacités des organisations syndicales et de leur rôle dans l'élaboration des politiques publiques. La CSI-Afrique, basée au Togo, est en charge de la coordination régionale du projet. Elle compte 107 centrales syndicales affiliées dans 52 pays d'Afrique.

De ce qui précède, il apparaît important de se questionner sur :

- D'une part, l'efficacité des formations proposées, dont la durée a été estimée particulièrement limitée au regard des nombreux modules à assimiler et du niveau d'études/scolarisation des apprenants (en particulier pour les organisations de femmes) ;
- D'autre part, l'utilisation des connaissances acquises pour produire des changements dans les organisations en l'absence de soutiens post formation (suivi/coaching, soutiens institutionnels) et financiers pour rendre des services aux populations. Beaucoup d'OSC qui ont reçu des subventions après appel à propositions, sont parvenues à apporter des changements positifs dans leur mode de fonctionnement et interagir de manière plus crédible avec les tiers acteurs de leur environnement dont l'Etat au niveau local. Cependant les enveloppes allouées au cours des deux AP lancés par le Pro-CEMA (environ un peu plus d'un million d'Euros) et l'AP du PISCCA (environ un demi-million d'euros) sur l'ensemble du territoire apparaissent faibles au regard des besoins.
- Enfin, les approches de soutien spécifiques aux réseaux thématiques, faitières et plateformes qui ont un potentiel pour la participation des OSC au dialogue politique.

Dans tous les cas, au regard des acquis, il importera de continuer à apporter des soutiens en renforcement des capacités organisationnelles, en contrôle citoyen de l'action publique et en suivi budgétaire en améliorant le format d'organisation des sessions de formation (car la demande est encore importante en considérant, par ailleurs, la création incessante de nouvelles OSC).

## B. LEÇONS POUVANT ÊTRE TIRÉES DE L'ENGAGEMENT DE L'UE À CE JOUR

Au cours de la période sous revue, l'engagement de l'Union européenne et des Etats Membres avec la société civile peut être retracé principalement autour de trois programmes phares, identifiés dans la Feuille de Route (FdR) pour l'engagement avec la société civile précédente :

- i. Le Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (**Pro-CEMA**) ;
- ii. Le Programme de Décentralisation et de Gouvernance Locale (**ProDeGoL**) ;
- iii. Le Projet « Promotion de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes » lancé dans le cadre du soutien aux Projets Innovants de la Société Civile et Coalition d'Acteurs (**PISCCA**).

Les actions de volontariat mises en œuvre par France Volontaires avec le soutien financier de l'UE ainsi que les fonds de l'Ambassade d'Allemagne sont aussi à mentionner dans cette optique. Des subventions conséquentes sont également accordé par l'UE à travers ces programmes thématiques sur les droits de l'Homme (IEDDH) ou la société civile (OSC-LA).

### Enseignements tirés de l'engagement de l'UE avec les OSC

Bien qu'importantes et pertinentes, il demeure, cependant, de l'avis des acteurs OSC consultés au cours du processus de mise à jour de la FdR, que les actions de la coopération de l'UE et des EM n'ont pas pu couvrir adéquatement tous les besoins des associations. Par exemple, les faitières régionales regrettent que le Pro-CEMA n'ait pas prévu de moyens d'accompagnement particuliers pour faciliter la mise en œuvre de certaines recommandations qu'elles avaient pourtant formulées à l'issue des symposiums. Il en est de même des formations qui n'ont pas été accompagnées de moyens permettant le réinvestissement des connaissances acquises au sein des structures. Les OSC ont aussi déploré le fait que les formateurs ne soient pas issus du vivier des ressources humaines des faitières ; cela aurait permis à ces dernières de consolider leurs rôles d'appui aux membres. En général, les participants ont rapporté trouvé les formations trop brèves, un aspect à prendre en compte pour le futur. Dans le cadre des petites subventions du ProCEMA, beaucoup d'OSC se sont investies dans la mise en place de cadres de concertations entre autorités locales et populations, apprécié par la plupart des acteurs locaux. Des questions se posent à présent sur le suivi et l'animation pérenne de ces concertations en l'absence de

relais immédiats d'un projet UE. Il en est de même au niveau des bureaux du citoyen – dont la mise en place est désormais institutionnalisée dans la loi relative à la décentralisation et aux libertés publiques – dont la pérennisation doit faire l'objet de discussions avec les autorités communales.

Les acteurs consultés déplorent également l'absence de cadre structuré d'échanges entre les coopérations européennes et les OSC. L'existence d'un cadre structuré aurait permis de recueillir des suggestions d'améliorations à apporter aux actions. Les OSC regrettent que les échanges ne soient organisés qu'au moment de la formulation de la FdR et qu'il n'y ait plus, passée cette étape, de rencontre entre l'UE et les OSC pour faire le suivi du plan d'action arrêté.

Les associations ont également fait part de leur impression que les projets de coopération sont mis en œuvre de manière cloisonnée, sans concertation entre partenaires européens, avec des occasions manquées de développer des synergies et des complémentarités. Il importera en conséquence à l'UE et aux EM d'apporter des corrections à cette situation en envisageant au moins trois choses :

1. Un engagement plus significatif des parties prenantes européennes au moment de l'élaboration de la FdR pour davantage ajuster les interventions respectives poursuivant les objectifs et le plan d'action définis ;
2. L'institutionnalisation d'une concertation annuelle intra-européenne engagée avec les OSC au Togo, et ;
3. L'institutionnalisation d'une rencontre annuelle avec les acteurs OSC engagés notamment dans les domaines de concertation de la coopération conjointe Europe – Togo.

Il est à noter que, même si traditionnellement la coopération de l'UE et leurs Etats membres au Togo s'est concentrée sur les associations actives dans les secteurs de coopération prioritaires de l'UE (eau, assainissement, services de base, gouvernance, droits de l'Homme, etc.), certains appuis aux organisations syndicales ou étudiantes existent à travers des projets, notamment le projet « Soutenir l'action syndicale en faveur du travail décent » de l'AFD ou la coopération sur Erasmus+. L'UE apporte également un soutien aux groupements coopératifs ou Groupements d'Intérêt Economique (GIE) dans le cadre de son appui au secteur privé.

Enfin, il serait souhaitable, pour la période 2021-2025, de mettre en œuvre des outils de suivi de la FdR. Un meilleur suivi permettrait en effet de mieux identifier les projets de coopération européens en lien avec la société civile, les bonnes pratiques et les enseignements à tirer.

## Opportunités identifiées

L'UE, comme indiqué précédemment, a facilité des amorces de concertation et de dialogue au niveau local et national entre les OSC et l'Etat. D'importants développements contextuels en cours devraient permettre une intensification de la concertation en vue de la participation des OSC aux politiques publiques, à savoir :

- **La décentralisation**, à travers laquelle les OSC sont appelées à jouer un rôle important pour accompagner les citoyens dans la formulation et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques locales. A cet égard, les formes de structuration et de fonctionnement du dialogue ont été définies dans six communes par le Programme de Décentralisation et de Gouvernance Locale (ProDeGol/GIZ) conjointement financé par l'UE et le gouvernement fédéral d'Allemagne. La France appuie également ce dialogue dans 3 communes dans le cadre d'un projet mis en œuvre par une OSC locale. Au cours des années à venir, il est prévu d'élargir ces expériences au niveau des 117 communes du Togo, ce qui constitue un énorme défi.

**Les réformes introduites par les Directives de l'UEMOA dans la gestion des Finances Publiques** qui accordent une importance capitale au rôle de veille et de suivi que doivent jouer les citoyens en général, et particulièrement les acteurs de la société civile. Là également, le Programme d'appui à la Gouvernance Economique (PAGE) conjointement financé par l'Union Européenne et la Banque Mondiale a initié un processus à travers lequel un accent particulier est mis sur l'engagement citoyen dans les processus budgétaires. Ce processus a conduit à la publication du premier « budget citoyen » et sa diffusion pour rendre le budget de l'Etat plus accessible au public. Des activités de renforcement de capacités sont aussi prévues pour les OSC en matière de participation et suivi budgétaire, à travers le PAGE ainsi qu'à travers l'initiative International Budget Partnership, financé par l'UE sur 23 pays dont le Togo.

- **La révision sur la loi des associations** en cours avec l'implication du « Espace civique et environnement favorable des OSC » mentionné ci-dessus. Il sera important pour l'UE et ses états membre d'appuyer ce dynamique afin d'aboutir le processus de révision de la loi en suspens depuis 2016.

Ces opportunités sont à saisir par l'UE et les EM pour soutenir les OSC afin d'améliorer leurs offres de dialogues avec l'Etat à travers, entre autres :

- La formation de groupes d'acteurs d'OSC par domaine d'action de la coopération afin de travailler à la prise de positions consensuelles et pertinentes ;

- Le soutien au renforcement des connaissances des OSC sur leurs domaines/thèmes d'intervention à travers la recherche, les études et l'organisation d'enquêtes pour mieux développer leurs argumentaires. Il importe de souligner ici la nécessité d'appuyer les interactions entre les instituts/centres de recherche, le monde académique et les réseaux thématiques d'OSC ;
- La formalisation de cadres de dialogue et de concertation entre l'UE et les OSC ;
- Le plaidoyer, en lien avec les autres bailleurs, pour le respect des engagements internationaux par l'Etat togolais, qui doit formaliser et rendre plus lisibles les mécanismes d'implication et de participation de la société civile.

## Participation de la société civile à la Programmation conjointe

L'UE a érigé la participation des OSC aux politiques publiques au rang de "Principe fondamental". Cela devrait se refléter dans le cadre de la coopération avec le Togo.

La mise à jour de la FdR société civile a coïncidé avec la programmation conjointe de la coopération de l'UE-Togo 2021-2027, ce qui a représenté une opportunité pour renforcer le processus d'harmonisation, de coordination et de division du travail entre la DUE et les EM. Il s'agissait aussi d'une opportunité pour discuter du renforcement du caractère transversal de l'appui à la société civile dans les différents secteurs de coopération de l'équipe Europe comme le genre, les droits humains, l'éducation, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la promotion de l'entrepreneuriat et le dialogue public-privé.

L'information sur les domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le Togo et leurs objectifs ont été portés à la connaissance des OSC au cours de la consultation pour la mise à jour de la FdR. Tout en appréciant positivement ce partage, les OSC estiment que des mécanismes plus appropriés auraient pu être définis pour leur permettre de mieux participer à la programmation conjointe de la coopération européenne. Il est néanmoins indiqué qu'en raison de la pandémie de la Covid-19 une consultation restreinte d'OSC par email a été organisée par l'UE.

Sur un autre plan, il serait aussi opportun d'améliorer les conditions de participation des OSC aux rencontres des comités sectoriels mis en place entre les PTF et l'Etat pour le suivi de la coopération.

La promotion du dialogue et des partenariats entre les OSC et le secteur privé est aussi à envisager dans le cadre des interventions en appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé, notamment en considération de l'apport de l'approche associative dans certains secteurs, comme l'agriculture ou l'accompagnement des femmes et des jeunes entrepreneur/euses.

# PARTIE II – STRATÉGIE ET PLAN D’ACTION DE L’UE POUR SON ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

## A. LA STRATÉGIE D’ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET COMMENT ELLE EST LIÉE AUX PRIORITÉS DE L’UE DANS LE PAYS ET À L’AGENDA 2030

Nonobstant les limites soulignées relativement aux actions mises en œuvre, les OSC consultées estiment qu’au cours de

la période précédente, des jalons importants ont été posés. Il importerait de poursuivre ce qui a été ainsi balisé par la reconduction des priorités définies au cours de la Feuille de Route 2018-2020 tout en considérant les nouveaux domaines de la coopération Europe-Togo 2021-2027 en particulier le développement humain et l’inclusion socio-économique, la gestion des ressources naturelles et la consolidation de la sécurité, la cohésion sociale et la prévention des menaces extrémistes.

Ainsi les objectifs qui seront poursuivis au cours de la période 2021- 2025 porteront sur :

OBJECTIFS DE L’ENGAGEMENT DE L’UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	SECTEUR ET PRIORITÉ DE L’UE DANS LE PAYS AUXQUELS L’OBJECTIF EST LIÉ	ODD AUQUEL L’OBJECTIF EST LIÉ (AGENDA 2030)
<p><b>L’environnement d’intervention des OSC est amélioré :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Le cadre juridique des OSC est mieux adapté au contexte;</li> <li>ii. Le dialogue Etat-Société civile est amélioré au niveau national et local ;</li> </ul>	<p><i>Accompagner la consolidation d’une société apaisée au Togo (DIP 3)</i></p> <p>Secteurs : démocratie, décentralisation, gouvernance locale</p>	<p>ODD 16.7 ; ODD 17</p>
<p><b>Les capacités professionnelles des OSC sont renforcées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Les capacités organisationnelles des OSC sont renforcées ;</li> <li>ii. Les OSC sont outillées en contrôle citoyen de l’action publique notamment au niveau local et régional ;</li> <li>iii. Les OSC et les faitières/réseaux sont impliqués dans les processus budgétaires pour la transparence et la lutte contre la corruption;</li> <li>iv. Le dialogue Etat-OSC est amélioré à travers des études et recherches conjointes OSC et institutions de recherche, en particulier dans les secteurs prioritaires pour l’UE au Togo (services de base, commerce, agrobusiness, changement climatique, la lutte contre l’extrémisme violent, etc.)</li> </ul>	<p><i>Appuyer le développement humain et l’inclusion socio-économique (DIP 1)</i></p> <p><i>Accompagner la consolidation d’une société apaisée au Togo (DIP 3)</i></p> <p>Secteurs : Education, enseignement et formation</p>	<p>ODD 4</p>
<p><b>Les associations féminines sont mieux outillées pour promouvoir l’égalité de genre et l’autonomisation des femmes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Les capacités de résilience économique des femmes, en particulier dans le secteur agrobusiness, sont renforcées à travers l’appui à des associations de l’entrepreneuriat féminin et des coopératives ;</li> <li>ii. Les violences basées sur le genre diminuent grâce aux initiatives des OSC ;</li> <li>iii. La participation de la femme à la vie politique, économique et publique, en particulier dans les secteurs prioritaires pour l’UE au Togo est améliorée grâce aux initiatives des OSC.</li> <li>iv. (iv) les associations féminines sont mieux structurées.</li> </ul>	<p><i>Accompagner la consolidation d’une société apaisée au Togo (DIP 3)</i></p> <p><i>Le soutien au développement d’agro-industries durables, à la gestion des ressources naturelles (DIP 2);</i></p> <p>Secteurs : démocratie, décentralisation, gouvernance locale</p>	<p>ODD 5, 16 &amp; 17</p>

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	SECTEUR ET PRIORITÉ DE L'UE DANS LE PAYS AUXQUELS L'OBJECTIF EST LIÉ	ODD AUQUEL L'OBJECTIF EST LIÉ (AGENDA 2030)
<p><b>La fourniture des services essentiels de base est améliorée grâce aux initiatives des OSC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. La participation des OSC dans le dialogue sectoriel lié au service de base est améliorée ;</li> <li>ii. La qualité des services de base est améliorée à travers les initiatives des OSC.</li> </ul>	<p><i>Appuyer le développement humain et l'inclusion socio-économique (DIP 1)</i></p> <p><i>Secteurs : Santé, eau assainissement, énergie</i></p>	<p>ODD (1, 2, 3, 4, 6, 7,10, 13,17)</p>
<p><b>La société civile participe à la consolidation de la cohésion sociale et à la prévention des conflits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Les autorités locales et traditionnelles, ainsi que les populations des zones vulnérables sont sensibilisées sur la prévention des conflits ;</li> <li>ii. La participation des associations de jeunes à la prise de décision au niveau communal est améliorée</li> <li>i. Des opportunités économiques, en particulier pour les femmes et les jeunes, sont créées dans les zones vulnérables aux menaces extrémistes.</li> </ul>	<p><i>Accompagner la consolidation d'une société apaisée au Togo (DIP 3)</i></p>	<p>ODD 17</p>

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	ACTIONS (y compris analyses / études, dialogue politique et stratégique, soutien financier, etc.)	MOYENS (programmes européens, instruments de mise en œuvre des actions)
<p><b>L'environnement d'intervention des OSC est amélioré :</b></p> <p>i) le cadre juridique des OSC est mieux adapté au contexte;</p> <p>ii) le dialogue Etat-Société civile est amélioré au niveau national et local</p>	<p>A1.1 Soutenir le dialogue Etat-OSC pour la révision du cadre légal d'intervention des OSC à travers des actions de plaidoyer et des appuis financiers</p> <p>A1.2 Accompagner la mise en place des cadres de concertation Etat-Société civile au niveau local (ex: bureaux du citoyen dans les communes etc)</p> <p>A1.3 Faciliter des réunions des cadres de concertations déjà mis en place par le ProCEMA sur le genre, les droits de l'Homme, le volontariat et la concertation avec les OSC</p> <p>A1.4 Organiser une revue annuelle de la feuille de route entre la société civile et l'UE, y inclut avec les associations féminines</p>	<p>M 1.1 Dialogues politique et sectoriel et appels à propositions IEDDH</p> <p>M 1.2 ProDeGol et futur programme de l'Allemagne en appui à la décentralisation ; appels à proposition société civile et IEDDH</p> <p>M 1.3 Futur programme d'appui à la société civile et mesures d'accompagnement IEDDH de l'UE ; appui de la France au volontariat</p> <p>M 1.4 Appui de l'UE et les EM à la revue annuelle de la FdR ; Futur programme d'appui à la société civile de l'UE ; mesures d'accompagnement IEDDH, OSC et/ou TCF</p>
<p><b>Les capacités professionnelles des OSC sont renforcées :</b></p> <p>i) les capacités organisationnelles des OSC sont renforcées, en particulier des OSC féminines</p> <p>ii) les OSC sont outillées pour exercer le contrôle citoyen de l'action publique notamment au niveau local et régional</p> <p>iii) les OSC et les faitières/réseaux sont impliqués dans les processus budgétaires pour la transparence et la lutte contre la corruption</p> <p>iv) les connaissances techniques et la légitimité des OSC sont améliorées à travers des études et des recherches conjointes OSC-Institutions de recherche, en particulier dans les secteurs prioritaires pour l'UE au Togo (services de base, commerce, agrobusiness, changement climatique, lutte contre l'extrémisme violent, etc)</p>	<p>A2.1 Soutenir la formation des OSC en développement organisationnel, y inclut au moins 30% d'associations féminines.</p> <p>2.2 Appuyer la formation des OSC en gouvernance partagée et en contrôle citoyen de l'action publique</p> <p>A2.3 Renforcer les capacités des OSC dans les processus budgétaires au niveau national et local</p> <p>A2.4 Appuyer les recherches conjointes OSC-Instituts/centres de recherche autour des thèmes et secteurs de concentration de la coopération UE et le débat OSC – Etat autour des résultats de recherche</p>	<p>M2.1 Futur programme d'appui à la société civile de l'UE ; appui PISCCA à travers formations de France volontaires ; projet AFD d'autonomisation des associations africaines de lutte contre le Sida</p> <p>M 2.2 Subvention FR à une OSC qui forme sur CCAP, Appels à propositions IEDDH et Société civile</p> <p>M 2.3 Projets PAGE et IBP suivi budgétaire (niveau national) ; Futur projet GIZ « Bonne gouvernance financière » (à partir 2022)</p> <p>M 2.4. DE/FR : appui à des projets ESR, décentralisation, entrepreneuriat et autres après étude ; FR FSPI ESR « Université sans les murs » ; FSPI PISCCA 2021 (agrobusiness, entrepreneuriat féminin, changement climatique, etc)</p>
<p><b>Les associations féminines sont mieux outillées pour promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes:</b></p> <p>i) les capacités de résilience économique des femmes, en particulier dans le secteur agrobusiness, sont renforcées à travers l'appui à des associations d'entrepreneuriat féminin</p> <p>ii) les violences basées sur le genre diminuent grâce aux initiatives des OSC</p> <p>iii) la participation de la femme à la vie politique, économique et publique, en particulier dans les secteurs prioritaires pour l'UE au Togo est améliorée grâce aux initiatives des OSC</p> <p>iv) les associations féminines sont mieux structurées.</p>	<p>A3.1 Soutenir les processus de budgétisation sensible au genre niveau des ministères</p> <p>A3.2 Soutenir les associations féminines en appui à l'entrepreneuriat féminin</p> <p>A3.3 Soutenir les actions de partenariat stratégique entre les organisations de défense des droits de la femme, le Caucus des femmes parlementaires et les universités</p> <p>A3.4 Soutenir les actions des OSC de sensibilisation et de formation des leaders communautaires, et des communautés au respect de l'intégrité physique des femmes et des jeunes filles</p> <p>A3.5 Soutenir les mécanismes de renforcement de la participation des femmes à la vie publique et politique, notamment dans les dialogues sectoriels des secteurs prioritaires de l'UE</p> <p>A.3.6. Soutenir le renforcement de capacité des OSC féminines locales ainsi que leur mise en réseau et leur visibilité dans le tissu associatif pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques</p>	<p>M 3.1 Programme d'appui budgétaire ; programme PAGE ; plaidoyer lors de l'exercice PEFA ; Dialogues sectoriels</p> <p>M 3.2. Projet AFD sur l'entrepreneuriat féminin PRODEF ; FSPI PISCCA 2021 ; GIZ Développement Economique et Durable (ProDED) ; GIZ l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels Agricoles pour les Femmes (EFTPA-Femmes)</p> <p>M 3.3 Participation aux événements organisés par l'AN et les universités ;</p> <p>M 3.4 Projet PAREC II (avec un volet sur la promotion de la scolarisation de la jeune fille et la prévention des violences basées sur le genre, notamment en milieu scolaire) ; GIZ Renforcement du Système Sanitaire – Santé Reproductive et Droits Sexuels (ProSanté) (sensibiliser au sujet des violences basées sur le genre) ; IEDDH ; Appui aux propositions spontanées (DE/FR) ; futur projet FSPI Egalité femmes-hommes (FR) – à confirmer</p> <p>M 3.5 Intégration transversale du genre dans les projets futurs ; participation aux événements fédérateurs à l'occasion des différentes journées thématiques annuelles dédiées ; ProDeGol</p> <p>M.3.6. Futur FSPI Egalité femmes-hommes (2022-2026) – à confirmer</p>

OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	ACTIONS (y compris analyses / études, dialogue politique et stratégique, soutien financier, etc.)	MOYENS (programmes européens, instruments de mise en œuvre des actions)
<p><b>La fourniture des services essentiels de base est améliorée grâce aux initiatives des OSC:</b></p> <p>i) la participation des OSC dans le dialogue sectoriel lié au services de base est améliorée</p> <p>ii) La qualité des services de base est améliorée à travers des initiatives des OSC</p>	<p>A4.1 Accompagner les actions de plaidoyer des OSC pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables (solaire etc.) pour toutes/tous, accès à l'eau, accès à l'éducation et à la culture</p> <p>A4.2 Soutenir des initiatives des OSC dans le cadre des secteurs énergie, eau, éducation, assainissement, santé etc, en particulier pour des femmes chefs de ménages à revenus modestes</p>	<p>M 4.1 AFD (PERECUT) ; AFD financement de Mivo Energie ; GIZ Electrification rurale au Togo (ProEnergie) ; FSPI PISCCA 2021 (énergie renouvelable, tri déchets etc), projet d'assainissement de l'UE, projet culture UE/FR/DE</p> <p>M4.2 AFD programme 'électricité pour tous' ; Projet PAREC II éducation de base ; Projet MUSKOKA santé maternelle et infantile ;GIZ Renforcement du Système Sanitaire (ProSanté) ; DE microprojets</p>
<p><b>La société civile participe à la consolidation de la cohésion sociale et à la prévention des conflits :</b></p> <p>i) les autorités locales et traditionnelles, ainsi que les populations des zones vulnérables sont sensibilisées sur la prévention des conflits</p> <p>ii) la participation des associations de jeunes à la prise de décision au niveau communal est améliorée</p> <p>iii) des opportunités économiques, en particulier pour les femmes et les jeunes, sont créées dans les zones vulnérables aux menaces extrémistes.</p>	<p>A5.1 Soutenir des actions de promotion de la paix, de la prévention des conflits et de la cohésion sociale</p> <p>A5.2 Soutenir des initiatives de jeunes au niveau local à travers des activités de contrôle et participation citoyen</p> <p>A 5.3 Appuyer des initiatives de création de revenus à travers des coopératives de femmes et des associations de jeunes dans les zones vulnérables</p>	<p>M 5.1 Appel à propositions régional UE ; Subvention Plan international, projet « PATRIP » (DE/CRS)</p> <p>M 5.2 FSPI PISCCA 2021 ; AàP IEDDH 2021 ; ProDeGol ; Appui aux propositions spontanées (DE/FR)</p> <p>M 5.3 Subvention Plan international « Savanes Motaog » ; GIZ : Sécurité Alimentaire et renforcement de la résilience (ProSecAl)</p>

# PARTIE III – SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE

INDICATEURS	CIBLE	BASE DE REFERENCE <i>(si disponible)</i>	SOURCES D'INFORMATION ET MOYENS DE VÉRIFICATION
<b>OBJECTIF 1 : L'environnement d'intervention des OSC est amélioré</b>			
<b>1.1 Le cadre légal régissant les associations est révisé</b>	Adoption d'une loi réglementant la vie associative en lieu et place de La Loi de 1901 sur les associations	La loi de 1901	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MATDDT ;</li> <li>• JOT</li> </ul>
<b>1.2. Nombre de cadres de concertations opérationnels</b>	1.2. Les 4 cadres de concertation mis en place en 2020 sont toujours actifs en 2025.	4 cadres de concertation sectorielle initiés par l'UE en 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Presse</li> <li>• PV des cadres de concertation</li> </ul>
<b>1.3. Nombre de dialogues structurés UE-OSC organisés au niveau national</b>	1.3 Au moins un dialogue est organisé chaque année entre les OSC et l'UE/EM pour le suivi de la FdR, du GAP et de la coopération	1.3 Aucun dialogue structuré existe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV réunions</li> </ul>
<b>OBJECTIF 2 : Les capacités professionnelles des OSC sont renforcées</b>			
<b>2.1-Un pool de formateurs est opérationnel au niveau des faitières, avec 50% des formateurs féminins</b>	2.1 Existence d'un pool qui est utilisé pour former les OSC	2.1 formateurs recrutés sur base ad-hoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du futur programme d'appui aux OSC</li> <li>• Rapport PISCCA (volet formation France volontaires)</li> </ul>
<b>2.2 -Nombre de rapports produits par les OSC sur le budget citoyen et l'action publique dans le cadre des projets européens</b>	2.2 Augmentation	2.2 cartographies de ProCEMA sur le CCAP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du futur programme d'appui aux OSC</li> <li>• Futur programme décentralisation DE</li> <li>• Projets FSPI et/ou PISSCA</li> </ul>
<b>2.3. Existence d'un noyau d'OSC impliqués dans le processus budgétaire, y compris des associations féminines.</b>	Création d'un réseau d'OSC impliquées dans le processus budgétaire	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Futur programme PAGE ou IBP</li> </ul>

INDICATEURS	CIBLE	BASE DE REFERENCE (si disponible)	SOURCES D'INFORMATION ET MOYENS DE VÉRIFICATION
<b>OBJECTIF 3 : L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes sont promues</b>			
<b>3.1 Nombre d'associations féminines soutenues en entrepreneuriat</b>	Augmentation	11 projets PISCCA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du futur programme d'appui aux OSC et du projet sur l'agrobusiness de l'UE</li> <li>Futur projet AFD</li> <li>Projet Plan International « Savanes Motaog » Rapports PISCCA et ou Programme bilatéraux des EM</li> </ul>
<b>3.2-Nombre d'initiatives de promotion du leadership féminin soutenues</b>	Augmentation	172 Femmes formées en leadership par ProCEMA,  Publication de 52 portraits dans Egbe Nana, initiative « filles leaders » de l'OSC Cœur solidaire à l'Université de Lomé et Kara	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports futur projet UE de soutien à la société civile</li> <li>suivi du GAPIII (CLIP)</li> <li>Futur des projets d'appui à l'entrepreneuriat féminin (PISCCA, AFD etc)</li> </ul>
<b>OBJECTIF 4 : Les OSC participent à la fourniture des services essentiels de base</b>			
<b>4.1 Nombre d'initiatives impliquant les OSC dans le plaidoyer sectoriel pour l'amélioration des services essentiels sur la période 2021-25 par secteur dans les projets de l'UE, (FR et DE)</b>	Augmentation	?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports du futur programmes /projets UE dans les domaines</li> <li>Rapport projets FR et DE</li> <li>Rapports AFD et GIZ</li> </ul>
<b>OBJECTIF 5 : Cohésion sociale, sécurité, prévention des conflits et des menaces extrémistes</b>			
<b>5.1. –Pourcentage de jeunes et de femmes qui participent dans les réunions sur les Plans de développement locaux dans la région des Savanes</b>	Au moins 30%	? (voir Savanes Motaog)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports projet Plan International et /ou presse</li> <li>Appel à propositions IEDDH</li> <li>PV communes sur les PDL</li> <li>PISCCA</li> <li>Projet décentralisation DE</li> </ul>

# PARTIE IV – ANNEXES ET RÉFÉRENCES

## ANNEXE 1 : LE PROCESSUS

<b>Comment les États membres / UE + ont-ils été impliqués dans la préparation de la Feuille de Route ?</b>	<p>La préparation de l'actualisation de la Feuille de route (FdR) pour l'engagement avec la société civile au Togo 2018-20 a commencé en décembre 2020. Une réunion initiale s'est tenu à la DUE avec les points focaux des états membres présents au Togo, c'est-à-dire la France et l'Allemagne. La FdR actuelle a été passée en revue et il a été convenu qu'elle était encore pertinente et que les priorités étaient à garder aussi pour la prochaine feuille de route. Après cette première réunion, il y eu le lancement d'une enquête en ligne destinée aux acteurs de la société civile (vu les restrictions Covid) qui a donné des premières indications des défis et souhaits de la société civile pour la période 2021-25. Il a été décidé de recruter un consultant pour approfondir le dialogue avec la société civile à travers des consultations en présentiels. Le consultant a aussi impliqué les états membres dans ces consultations pour obtenir des informations sur leur programme de coopération du passé et du futur. Le consultant a rendu un premier projet de la FdR actualisé en fin avril et des réunions avec les états membres ont eu lieu au mois de mai et juin pour intégrer leurs commentaires et leurs suggestions sur les actions futures. Les priorités arrêtées ont été présenté à des représentants de la société civile lors d'une session de débriefing mi-juillet par le consultant. Le document final a fait état d'une validation par les ambassadeurs de la France, l'Allemagne et l'UE.</p>
<b>Quels mécanismes sont fournis pour que les États membres / UE + restent impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la Feuille de Route ?</b>	<p>Il est prévu de faire une revue annuelle de la FdR impliquant des représentants de la société civile ainsi que les états membres. En outre, les états membres seront convoqués à des réunions régulières sur des aspects spécifiques liés aux priorités de la FdR (lancement de appels à propositions, évaluations, séance de formations pour les OSC, réunion sectoriels etc)</p>
<b>Quelles consultations ont été organisées avec l'OSC lors de la préparation de la Feuille de Route ? Quels types d'acteurs étaient impliqués ? Quels mécanismes, le cas échéant, ont été utilisés pour garantir le caractère inclusif du processus ?</b>	<p>Au préalable, la consultation des OSC a été organisée par la DUE à travers une enquête sur l'engagement de l'UE avec la société civile au Togo ; enquête à laquelle 57 OSC ont répondu sur notamment : leur identité, leurs domaines d'intervention, leurs sources de financement, l'environnement de leurs intervention, les entraves à leurs interventions, leur participation aux politiques publiques, le partenariat avec l'Etat, leur perception de la coopération de l'UE, l'égalité de genre, la jeunesse etc. L'exploitation des résultats d'enquêtes a été croisée avec celle des consultations des focus groupes en présentiel (voir ci-dessous).</p> <p>Suite à l'enquête en ligne, un consultant a été recruté pour conduire des consultations avec un nombre limité des OSC (à cause du Covid) dans la capitale mais aussi dans l'intérieur du pays. Les acteurs parties prenantes au processus, en particulier les représentants des OSC, ont été consultés à travers des ateliers de réflexions de 2 jours pour chaque atelier ; à cet égard, trois ateliers sous forme de focus groupes ont été organisés et ont concerné : i) un focus groupe sur l'égalité de genre (environ 15 représentants d'OSC les plus en vue dans la défense des droits des femmes) ; ii) un focus groupe constitué de vingt représentants des OSC de dimension nationale, des réseaux thématiques et des quatre grandes faitières nationales d'OSC qui ont notamment réfléchi sur l'environnement favorable, la participation, le partenariat, le renforcement des capacités, les droits de l'Homme etc. ; iii) un focus groupe constitué de quinze représentants des faitières régionales qui ont été réunis dans une capitale régionale pour réfléchir sur les mêmes thématiques que les deux ateliers précédents organisés à Lomé, la capitale ; cela pour répondre aux préoccupations des acteurs des régions qui ont le sentiment que seuls les avis de la capitale sont considérés. Ainsi au total, 55 représentants d'OSC de diverses provenances, de diverses tailles et actives dans une variété assez significative de domaines d'interventions couramment couverts par les OSC ont été consultés. Ainsi, ce sont les analyses de 112 représentants d'OSC qui ont participé à la mise à jour de la FdR.</p> <p>D'autres coopérations et projets des PTF actifs au Togo ont été consultés, notamment le FNUAP (Lead de la thématique égalité de genre au sein des institutions du système des Nations Unies), le programme d'appui à la gouvernance économique conjointement financé par l'UE et la Banque Mondiale (PAGE), Plan International. En raison de la pandémie, des visites programmées avec d'autres PTF n'ont pu se tenir.</p>
<b>Quels mécanismes sont en place pour poursuivre le dialogue avec les OSC ? Quels mécanismes, le cas échéant, seront utilisés pour assurer le caractère inclusif du dialogue ?</b>	<p>Dialogue structurée à mettre en place avec des représentants de la société civile ainsi que les états membres. Des critères pour une sélection inclusive (femmes, jeunes, minorités, handicapés, etc) seront élaboré au préalable et valider par toutes les parties.</p>

**Comment la Feuille de Route est-elle intégrée / coordonnée avec le processus de programmation conjointe ?**

L'UE a partagé avec les acteurs OSC consultés les domaines d'intervention et les objectifs poursuivis par la coopération conjointe avec le Togo pour la période 2021-2027. Les quels acteurs, dans leur analyse, ont intégré ces domaines et objectifs dans les priorités de la FdR. Un sondage a également été lancé par la DUE dans le cadre de la programmation auquel un bon nombre d'OSC ont répondu.

**Comment la Feuille de Route est-elle liée aux autres processus nationaux, y compris les stratégies nationales pour les droits de l'homme et la démocratie, le plan d'action pour l'égalité des sexes, etc. ?**

La FdR a considéré les processus nationaux liés : i) au partenariat mondial pour la coopération au développement ; ii) à l'agenda 2030 ; iii) à la stratégie nationale en matière d'égalité de genre ; iv) aux travaux de la Plateforme multi acteurs Etat -Société civile de promotion des droits de l'Homme ; v) aux réformes introduites par les Directives de l'UEMOA en matière de transparence des finances publiques en cours d'application au Togo. La FdR est aussi aligné aux priorités de la coopération conjointe pour 2021-27 ainsi qu'avec les objectifs du plan d'action genre 2021-25 pour le Togo. Il s'est également inspiré de la nouvelle stratégie Droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne les libertés d'expression et d'association.

## **ANNEXE II : RÉFÉRENCES ET SOURCES PERTINENTES POUR APPROFONDIR DANS LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'ENGAGEMENT DE L'UE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

### **DOCUMENTS CONSULTÉS**

1. Feuille de route de l'UE pour l'engagement avec la société civile au Togo 2018-2020
2. Mainstreaming Civil Society engagement into European Union cooperation and external relations in the post 2020 phases (Guidance Note)
3. Country Roadmap of EU engagement with Civil Society for the period beyond 2020 (Note to the Head of Delegations of the ACP /LAC countries)
4. Menu of online engagement tools with Civil Society organizations in the framework of the update of the Roadmap beyond 2020 and the EU Post 2020 programming process (in light of the current COVID-19 pandemic)
5. Cartographie générale des organisations de la société civile, Pro-CEMA 2018
6. Avant-projet de loi relative à la liberté d'association au Togo
7. Processus de consultation des OSC sur l'Avant-Projet de loi relative à la liberté d'association au Togo : Document de contribution de la société civile, Avril 2020
8. Rapport de l'atelier de validation du rapport sur le partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ; DCB/MPCD, septembre 2019
9. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères & les organisations de la société civile (MEAE/France)
10. Evaluation finale externalisée du projet FSPI/PISCCA 2019-83 « Promotion de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes » novembre 2020 Deal & Consulting pour le compte SCAC /France
11. Note introductive sur le Projet 'AVENIR' de France Volontaires en soutien aux OSC et communes au Togo sur financement de l'UE (2018 -2020)
12. Analyse sur l'égalité de genre au Togo dans le cadre de la coopération de l'UE au Togo ; rapport final, novembre 2017 Sérèna Fogaroli & Paule Elise Henri
13. Togo : ProDeGol factsheet \_Participation citoyenne
14. Réponses à l'enquête en ligne de l'UE adressée aux OSC du Togo, mars 2021
15. Rapports semestriels 1 à 6 du Devis Programme Pluriannuel du Pro-CEMA (2018 – 2020)

## **ANNEXE III – Enquête en ligne société civile janvier 2021**

(disponible sur demande)

